

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 2023 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Cinéma

21 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) peut décerner des labels aux cinémas classés « Art et Essai », en fonction de leur programmation et de leur politique d'animation.

Sur 2041 cinémas en France, 1305 sont classés « Art et Essai » et parmi ceux-ci, 873 ont au moins un label, quand 267 ont les 3 labels existants.

Le cinéma Le Basselin obtient chaque année, depuis 2010, ces 3 labels : Jeune Public, Patrimoine et Répertoire, Recherche et Découverte.

Reconnaissant le travail des cinémas détenant ces trois labels, la Région Normandie octroie une subvention de soutien à la poursuite de leurs activités.

Considérant que le cinéma Le Basselin détient les trois labels suivants : Jeune Public, Patrimoine et Répertoire, Recherche et Découverte,

Considérant que la Région Normandie octroie une subvention de soutien à la poursuite de leurs activités aux cinémas détenant trois labels,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture » du 2 mars 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 mars 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/21 du 27 mars 2023 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de la Région Normandie pour le soutien à la poursuite des activités du cinéma Le Basselin, détenteur des labels Jeune Public, Patrimoine et Répertoire, Recherche et Découverte,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile pour l'obtention de l'aide financière,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	10
Vote Pour	41	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/21 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 3

Le 27 Mars 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni
Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence
de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par
mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Mars 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de
Vire Normandie le 21 Mars 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard		☒		Valérie OLLIVIER
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine		☒		Patrick GOSSMANN
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/21 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le
présent acte peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa
notification ou de sa publication.

DUMONT Eric		☒		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Melggle		☒		Annie ROSSI
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques		☒		Philippe MALLÉON
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra			☒	
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane		☒		
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine		☒		Sylvie GELEZ
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/21 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023 à 20h30

Sport - Associations

28 - Attributions des subventions aux associations

Annie ROSSI et chaque maire délégué (e) donnent lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les associations ont pour vocation de maintenir une vie locale dense au sein de la commune de Vire Normandie et de ses communes déléguées.

Les associations diverses et variées existant sur le territoire contribuent à créer du lien social et permettent l'aboutissement d'actions indispensables pour le territoire de Vire Normandie.

Il est précisé que la conclusion d'une convention est obligatoire lorsque le montant de la subvention dépasse 23 000 €.

Monsieur le Maire indique que l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

Les conseillers municipaux doivent ainsi s'abstenir de participer à l'examen de l'affaire à laquelle ils sont intéressés. Plus largement, la participation au vote permettant l'adoption d'une délibération par une personne intéressée à l'affaire est à elle seule de nature à entraîner l'illégalité de cette délibération

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Selon les avis des Conseils Communaux, des Commissions « éducation – formation », « Action sociale et solidarité », « Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture », « vie associative et sport pour tous », il est proposé d'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous pour les associations locales, au titre de l'année 2023.

VIRE NORMANDIE	Subv. 2023	Ne prend pas part au vote	Vote
ADPCR Association pour la Défense et la Promotion du Chemin de Fer	500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
USEP Union Sportive de l'Enseignement du 1 ^{er} degré	4000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/28 du 27 mars 2023 à 20h30



Mission locale pour CLLAJ	9000	Lucien BAZIN	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
USM Vire Natation crêneaux aquavire	75000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Les bélougas plongée crêneaux aquavire	55000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Les virevoltés spectacles communes historiques	15000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Société d'agriculture	1560	Fernand CHÉNEL	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Entraid'addict (ex alcool assistance croix d'or)	600	Marc ANDREU SABATER	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
FNATH Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	600		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
A.P.A.E.I. du Bocage Virois et de la Suisse Normande	1200		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Ligue contre le Cancer VIRE	500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Prévention routière	300		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Restos du Cœur	2200	Marie-Ange CORDIER	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Secours catholique	500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Secours Populaire - Comité de VIRE	500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
AGBV Association de Généalogie du Bocage Virois	300	Maryse DUVAUX	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
AGBV matériel et gestion cimetière	1135	Maryse DUVAUX	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Le Bocage Perché	1500	Annie ROSSI Sylvie GELEZ	Vote : 39 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Noël pour tous	1000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Téléthon AFM	450		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur			
014-200060176-20230407-28-DE			
Accusé certifié exécutoire			
Réception par le préfet : 07/04/2023			
Affichage : 07/04/2023			

Délégation n°2023/03/27/28 du 27 mars 2023 à 20h30

COULONCES	Subv. 2023	Ne prend pas part au vote	Vote
Société de Chasse Intercommunale de Saint Martin de Tyde, St Manvieu, Coulonces, Campagnolles	700		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association Sportive Coulonces Campagnolles (ASCC)	1300		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
ARIEL Coulonces Campagnolles (APE)	600		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Club de l'Amitié de Coulonces	450		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Comité des fêtes et de loisirs de Coulonces	1000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Amicale des anciens combattants de Coulonces	150		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Maison de lecture et d'accueil de Coulonces	50	Sylvie GELEZ	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
MAISONCELLES LA JOURDAN	Subv. 2023	Ne prend pas part au vote	Vote
Association des Parents d'Élèves	150		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association pour la Valorisation du Patrimoine	500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Comité des Fêtes	500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Coopérative Scolaire	150		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
ROULLOURS	Subv. 2023	Ne prend pas part au vote	Vote
Anciens combattants de Roullours	230		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Club des aînés de Roullours	230	Nicole DESMOTTES	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Comité des fêtes de Roullours	230	Sabrina LABROUSSE	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/28 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Société de chasse de Roullours	230		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Les amis du moulin de Louis	230	Nicole DESMOTTES	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
AS Vire Normandie Poker	500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Patrimoine culturel	100		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Fondation du patrimoine	100		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Asso Team Desmonts motocross	500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association de football Vaudry Truttemer	500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
CAUE	100	Nicole DESMOTTES	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE LA LANDE VAUMONT	Subv. 2023	Ne prend pas part au vote	Vote
Activités périscolaires Elémentaire	1450		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Activités périscolaires Maternelle	660		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
APE	350		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Coopérative Elémentaire	960		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Coopérative Maternelle	440		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Club de l'Amitié	560		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Les Doigts d'Or	200		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Société de Chasse "Amicale 77"	100		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Société de chasse communale de Saint Germain de Tallevende	100		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/28 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

TRUTTEMER LE GRAND	Subv. 2023	Ne prend pas part au vote	Vote
Association sportive Vaudry Truttemer	1600		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association des parents d'élèves du RPI Jacques Prévert	600		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Amicale des anciens combattants	100	Pascal MARTIN	Vote : 39 dont 09 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Club de l'amitié des deux Truttemer	300		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association comité des fêtes	1000	Nadine LETELLIER	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association entraide et solidarité aux leucémiques	200	Nadine LETELLIER	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association de tir	1100		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Coopérative scolaire	1000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
TRUTTEMER LE PETIT	Subv. 2023	Ne prend pas part au vote	Vote
Monument aux morts de Montchamp	30		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association des parents d'élèves du RPI Jacques Prévert	70		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Les fleurs de la mémoire	15		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Club de l'amitié des deux Truttemer	60		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association des leucémiques de Truttemer le Grand	20		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association pour la valorisation du patrimoine de Truttemer le Petit	200	Fernand CHÉNEL	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/28 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

VAUDRY	Subv. 2023	Ne prend pas part au vote	Vote
Club de l'Amitié de Vaudry	500	Marie-Ange CORDIER	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association Gymnastique Détente	350		Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	150		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association de football Vaudry Truttemer	3250		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
APE du RPI Vaudry-Roullours	500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Kick n'Clap	100		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Coopérative Scolaire Noël	500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Tadasana	150		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
VIRE	Subv. 2023	Ne prend pas part au vote	Vote
1 - vie associative			
Amicale des Anciens de la Police Viroise	100		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Non à la fermeture du collège du val de vire	1000	Nathalie LE DRÉAU	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Animation Emploi calvados (AE14)	4000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association Loisirs Bocage Virois	500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
BPAC bibliothèque pédagogique art et culture	200		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Interclubs de Vire Bielles de mai	2000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Club des Amis du 3 ^{ème} âge – Vire	3000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023
Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/28 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Club du 3 ^{ème} âge de Saint-Martin-de-Tallevende	800		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Comité de Jumelage VIRE/ SANTA-FE	1100	Marie-Noëlle BALLÉ	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Comité de Jumelage VIRE/BAUNATAL	1100		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Comité de Jumelage VIRE/SACELE	1100	Dimitri RENAULT	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Comité d'animation du quartier de la gare	4500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
CREAN - Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands	1700		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Groupe Ornithologique Normand	480		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Les Amis du Vynil	100		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Les Vieux Volants Virois	400		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Meeple normand	200		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Andouille de gobelins	200		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Société de Chasse Intercommunale de Saint Martin de Tvde, St Manvieu, Coulonces, Campagnolles	400		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Comité de coordination des associations patriotiques de Vire Normandie	650	Pascal MARTIN	Vote : 39 dont 09 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Bocage ensemble et solidaire	400		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Cœur de raideuses	200		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Team Preston concours de pêche à la Dathée exceptionnel	1000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
			Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/28 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

2 – Enseignement et Formation			Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Amicale Laïque des Ecoles Publiques de Vire	6000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Asso sportive St Jean Eudes	500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
			Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
3 – Culture			Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Amicale des bretons Kevrenn an daou loupard	850		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Art'n drums	250		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Groupeement philatélique virois	300		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
La Loure (musiques et traditions orales de Normandie)	5000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
La Loure fête du sirop et concert à la halle	6000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Les grandes marées	200		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Les musicales du bocage	800		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Pro arte	600		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Pro arte exceptionnelle	600		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Les Virevoltés festival	60000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Les Virevoltés - gestion de spectacles à La Halle	10000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Orchestre d'Harmonie subv fonct	6500	Marie-Claire LEMARCHAND	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Université Inter Age de Basse Normandie	700	Françoise FOUBERT Maryse DUVAUX	Vote : 39 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/28 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

TRAC	400	Dimitri RENAULT	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
4 – Sports et Jeunesse			
Union Sportive Municipale Viroise	133350		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
USMV EXCEPT travaux lechevrel gymnase IME	2500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Union Sportive Municipale Viroise aide comptabilité	15120		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Union Sportive Municipale Viroise EXCEPT basket fluo	600		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Union Sportive Municipale Viroise EXCEPT tennis	500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association du football Virois	66027	Pascal MARTIN	Vote : 39 dont 09 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association du football Virois aide niveau national	20000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association du football Virois EXCEPT minibus	8000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association du football Virois aide comptabilité	5000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
BICROSS BMX	10629		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
BMX exceptionnelle challenge France 1 et 2 avril	3500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Vélo club du bocage	10712		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Vélo club du bocage EXCEPT gd prix des jumelages	5000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Nouvelle Société de Tir de Vire	5930		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
EAGLES bowling	1000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
ELAN GYM	16896		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023
Affichage : 07/04/2023

Délégation n°2023/03/27/28 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Rugby Club du Bocage Virois	9403		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Les Bélougas Club subaquatique	7317		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Golf de Vire la Dathée	9736		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Vir'king raid	1000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Karaté club de Vire	300		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Gym Volontaire (GPSF)	1200		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Vir'tige	200		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Asso Team Desmonts motocross	2000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
5 – Interventions sociales santé et logement			
Association Viroise pour l'aide aux réfugiés	600		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Centre d'information des dts des femmes et des familles	2200		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
2evie 2e chance	1000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
2evie 2e chance aide exceptionnelle à l'installation accès PMR	4000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
L'étape violences intrafamiliales	3000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
L'étape étude expérimentation modes de garde exceptionnel	2000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Mobyliis	4000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
ADVOCACY	1500		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/28 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

6- Action économique			
Syndicat départemental éleveurs race prim'holstein	2000		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Société des courses aide aux travaux 2022 et 2023	63900		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Vire-Avenir	45000	Jacques COURTEILLE	Vote : 40 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Circuits courts	200		Vote : 41 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider l'attribution de subventions aux associations locales au titre de l'année 2023, telles que proposées dans le tableau ci-dessus,
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/28 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : de 29 à 31

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 3

Elu(s) n'ayant pas pris part au vote
pour certaines subventions (conflit d'intérêt) : 17

Le 27 Mars 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est
réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence
de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été
transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le
21 Mars 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site
internet de Vire Normandie le 21 Mars 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc*	☒			
DESMOTTES Nicole *	☒			
MARY Gérard		☒		Valérie OLLIVIER
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand*	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie*	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien*	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire*	☒			
FOUBERT Françoise *	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle*	☒			
CORDIER Marie-Ange*	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20230407-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023
Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/28 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le
présent acte peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa
notification ou de sa publication.

ROBBES Martine		☒		Patrick GOSSMANN
LE DRÉAU Nathalie*	☒			
DUMONT Eric		☒		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine*	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lylane	☒			
RENAULT Dimitri*	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Meiggie		☒		Annie ROSSI
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques*		☒		Philippe MALLÉON
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra			☒	
MARTIN Pascal*	☒			
PIGAULT Jane		☒		
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse*	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina*	☒			
LEVERRIER Rosine		☒		Sylvie GELEZ
GELEZ Sylvie*	☒			

*Dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts, les élus n'ayant pas pris part au vote pour certaines subventions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/28 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023
Affichage : 07/04/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 2023 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

34 - Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu qu'aujourd'hui, le réseau d'adduction d'eau potable, compte tenu du faible débit de la canalisation, est dans l'impossibilité d'assurer la défense incendie au lieu-dit « La Petite Fieffe » et par extension « La Cordonnière » sur la commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan,

Vu que dans ces deux lieudits situés en bordure de bois, réside une quinzaine d'habitations dans l'impossibilité de se voir accorder des permis de construire,

Vu qu'un propriétaire riverain propose de mettre à disposition de la commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan un terrain pour la mise en place d'une poche incendie,

Monsieur le Maire délégué propose la signature d'une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée 388 D 767 située sur la commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan, pour une superficie d'environ 150 m², avec son propriétaire.

Considérant la proposition de Monsieur le Maire délégué de Maisoncelles la Jourdan,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal de la commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan du 28 février 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 mars 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée 388 D 767 située sur la commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan, pour une superficie d'environ 150 m²,



- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	10
Vote Pour	41	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/34 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 3

Le 27 Mars 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni
Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence
de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par
mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Mars 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de
Vire Normandie le 21 Mars 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard		☒		Valérie OLLIVIER
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine		☒		Patrick GOSSMANN
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception en date du 07/04/2023

014-200060176-20230407-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/34 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le
présent acte peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa
notification ou de sa publication.

DUMONT Eric		☒		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Melggle		☒		Annie ROSSI
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques		☒		Philippe MALLÉON
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra			☒	
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane		☒		
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine		☒		Sylvie GELEZ
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/34 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 2023 à 20h30

Commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND**35 -Vente parcelle à construire cadastrée 717 ZL 199 – 717 ZL 205 -717 ZL 208 Rue de l'école**

Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur Le Maire délégué :

- Explique au Conseil Municipal qu'une option d'achat lui a été faite par M. LAVALOU et Mme CAILLEAU, pour une parcelle à construire cadastrée 717 ZL 199 – 717 ZL 205 – 717 ZL 208 située « Rue de l'école », rattachée au lotissement « Les Bleuets », d'une superficie de 612 m².
- Propose au Conseil Municipal d'émettre un avis quant à cette éventuelle vente.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire délégué de Truttemer le Grand,

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal de la commune déléguée de Truttemer le Grand du 9 novembre 2022,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 mars 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De vendre la parcelle à construire cadastrée 717 ZL 199 – 717 ZL 205 – 717 ZL 208 totalisant une superficie de 612 m² pour un montant de 15 300 € TTC soit 25 € le m² TTC, hors frais,
- De désigner l'Office Notarial Virois, pour rédiger l'acte authentique de vente,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération,



- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	10
Vote Pour	41	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-35-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/35 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 3

Le 27 Mars 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Mars 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 21 Mars 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard		☒		Valérie OLLIVIER
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine		☒		Patrick GOSSMANN
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-35-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/35 du 27 mars 2023 à 20h30

DUMONT Eric		☒		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyllane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		
GOSSMANN Patrick	☒			
BLANC Melggie		☒		Annie ROSSI
LEFEBVRE Yoann			☒	
VIGIER Maud			☒	
COURTEILLE Jacques		☒		Philippe MALLÉON
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra			☒	
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane		☒		
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine		☒		Sylvie GELEZ
GELEZ Sylvie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-35-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/35 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.